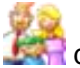


**Restauration scolaire** (hors collège)  
**Périscolaire**  
**Mercredi**

**Fin du Guichet Unique**

**Ouverture des inscriptions en ligne sur le Portail Famille**

## **Etape 1 : Dossier Unique d'Inscription (DUI) - Du 28 mai au 30 juin**

- ✓ **Connectez-vous** à votre compte sur le Portail Famille,
- ✓ **Vérifiez, complétez et validez** les informations  de votre famille et  de vos enfants,
- ✓ **Scannez** les documents demandés, dans le bloc  «Pièces justificatives à fournir».



**Si vous n'arrivez pas à accéder à votre compte famille, merci d'adresser un mail à :**  
[portail-famille@lafarelesoliviers.fr](mailto:portail-famille@lafarelesoliviers.fr)

**Avant de vous connecter au PORTAIL FAMILLE, munissez-vous des documents suivants, scannez-les ou photographiez-les (format .pdf, .jpg, .jpeg, .gif, .png). Le fichier ne doit pas excéder 2 Mo.**

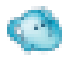
- Avis d'imposition n-2 complet (avis 2017 sur les revenus 2016 pour tous les membres du foyer)
- Dernier bulletin de salaire pour tous les membres du foyer ou extrait Kbis.
- Jugement de divorce ou Attestation de séparation signée par les 2 parents indiquant les jours de garde.
- Attestation CAF de justificatifs de ressources
- Justificatif de domicile de -3 mois - En cas d'hébergement, attestation d'hébergement/copie CNI/justificatif domicile de l'hébergeur + copie CNI/justificatif domicile de l'hébergé
- Attestation d'assurance de responsabilité civile ou extra-scolaire 2018/2019
- Page des vaccinations du carnet de santé

**N'oubliez pas d'imprimer, de remplir, de signer et de scanner la fiche sanitaire de liaison. A télécharger sur le portail famille (Bandeau de gauche-Bloc Pôle Jeunesse)**

## **Etape 2 : Vérification de votre DUI par l'Espace Famille**

- ✓ **Si votre DUI est incomplet**, l'Espace Famille mettra votre dossier en attente et vous transmettra un mail pour vous réclamer les pièces manquantes,
- ✓ **Si votre DUI est complet**, l'Espace Famille vous donnera accès aux inscriptions en ligne et vous en informera par mail.

## **Etape 3 : Inscription aux structures d'accueil sur le Portail Famille - Du 10 juin au 8 juillet**

- ❖ **Rendez-vous dans** le bloc  « **Accueil de loisirs/Périscolaire/ Restauration scolaire** » pour réserver les dates pour votre ou vos enfant(s). **Attention un délai de traitement est nécessaire.** Dès validation, un mail de confirmation vous sera transmis.



**Les inscriptions en ligne seront accessibles uniquement si vous vous êtes acquittés de vos factures en cours**

**Pour vous aider dans vos démarches :**

- Un mode d'emploi est disponible sur le portail famille en cliquant sur le lien « Mode d'emploi Inscriptions 2018-2019 »
- Une question ? Adresser un mail à : [portail-famille@lafarelesoliviers.fr](mailto:portail-famille@lafarelesoliviers.fr)
- Vous ne pouvez pas accéder au Portail Famille ? L'Espace Famille vous reçoit sur rendez-vous :
  - Constitution du DUI sous format papier. Lors du Rdv, munissez-vous de la copie de tous les documents énumérés dans l'Etape 1 ci-dessus,
  - Un ordinateur est mis à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches en ligne.

## Pourquoi un Dossier Unique d'Inscription ?

Le DUI est un Dossier Unique **obligatoire** pour inscrire votre ou vos enfant(s) aux structures d'accueil de la commune : restauration, périscolaire, mercredi, petites et grandes vacances. L'objectif étant de collecter en une seule fois les informations du foyer et ainsi simplifier vos démarches.



- Il n'y a **pas de réinscription automatique**. Chaque année, vous devez vérifier et compléter le DUI et joindre les pièces demandées.
- **Le DUI est obligatoire** pour l'achat des tickets occasionnels pour la restauration scolaire (2 tickets orange maximum par mois et par enfant – en vente auprès de l'Espace Famille) ainsi que pour les inscriptions aux vacances scolaires et séjours.

## Pourquoi des inscriptions en ligne ?

L'objectif est de vous permettre de gérer directement en ligne le planning de votre ou vos enfant(s) :

- ✓ Réserver des dates pour l'un des services : restauration scolaire, périscolaire, mercredi, vacances
- ✓ Consulter vos réservations
- ✓ Modifier ou annuler vos réservations.



**Pour réserver, modifier ou annuler une ou des réservations, des délais doivent être respectés.**

Au-delà, aucune réservation ou modification ne sera possible sur le portail famille.

- ✓ Pour la restauration et mercredi : **15 jours avant** la présence ou l'absence de l'enfant
- ✓ Pour le périscolaire : **avant le vendredi de la semaine précédant** la présence ou l'absence de l'enfant

## Quelles sont les conditions d'inscription aux structures d'accueil ?

- ✓ Les inscriptions sont prises **dans la limite des places disponibles**.
- ✓ L'inscription aux structures d'accueil peut se faire **à l'année ou au mois**.  
Si inscription au mois, lors de la première réservation en ligne, saisir uniquement le mois de septembre.  
Pour les mois suivants, vous devrez impérativement respecter les délais indiqués ci-dessus

### Pour les 3-12 ans (maternelle et élémentaire)

#### Restauration scolaire – Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi

L'accueil des enfants doit se faire dans les meilleures conditions possibles de confort et de sécurité. Ces conditions limitent le nombre de places disponibles :

- ✓ Inscription 4 jours/semaine si les 2 parents travaillent ou si un parent isolé travaille.
- ✓ Inscription 1 jour/semaine si un seul parent travaille.
- ✓ Accueil des enfants ayant une allergie alimentaire après établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).  
**Panier repas à fournir par la famille et inscription en ligne obligatoire**

#### Périscolaire – Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi – Accueil de l'enfant dans son école

- ✓ Accueil du matin : 7h30-8h30
- ✓ Accueil du soir : 16h30-18h00  
18h00-18h30

#### Mercredi – Accueil de l'enfant à l'ALSH Pomme de Pin

| Accueil matin - 7h30-8h30      |                                |                                  |
|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| 8h30-11h30<br>Matin sans repas | 8h30-13h30<br>Matin avec repas | 8h30-16h30<br>Journée avec repas |
|                                |                                | Accueil soir - 16h30-18h00       |
|                                |                                | Accueil soir - 18h00-18h30       |



Pour le périscolaire (16h30-18h00) et le mercredi, des ateliers différents et variés seront proposés aux enfants sur chaque site : Créatif, Culturel, Sportif, ...  
L'enfant choisira son atelier sur site à la rentrée scolaire.

### Pour les collégiens 10-14 ans

#### Périscolaire – Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi – de 16h à 18h30

Une navette en minibus entre le collège et le SMJ s'effectue à 16h et 17h. Sur place, des activités culturelles / sportives sont proposées et une salle de travail est mise à disposition.

#### Mercredi – Accueil SMJ – de 12h à 18h30

Une navette en minibus entre le collège et le SMJ s'effectue le mercredi à 12h.